



Maintien ARE après 62 ans

Par Claire 7

Bonjour

Je viens d'avoir 62 ans

Je réunis toutes les mesures nécessaires pour avoir droit au maintien de l'ARE jusqu'à ma retraite à taux plein

J'ai transmis tous mes certificats de travail à pôle emploi comme demandé

Pôle emploi me demande aujourd'hui le numéro Siret de mes anciens employeurs qui ne figurent pas sur les certificats de travail pas plus que sur certains bulletins de salaire

Quel recours auprès de pôle emploi ??

Merci

Par ESP

Bonjour, bienvenue,

Le numéro de SIRET fait partie des éléments permettant l'identification de l'employeur. L'absence de cette information pourrait poser problème en cas de litige, car pour l'organisme, elle rend plus difficile l'identification de l'entreprise.

Vous pouvez trouver ou retrouver si besoin le numéro Siren ou Siret d'une entreprise.

[url=<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32135>]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32135[/url]

Par jpgroussard

Bonjour Claire,

ce n'est pas très clair : pour toucher le chômage au-delà de 62 ans il faut avoir des "trous" dans la carrière. Et une des mesures, comme vous le dites, est d'être au chômage depuis au moins 12 mois, dans votre cas vous deviez être inscrite au Pôle Emploi avant vos 61 ans. En aucun cas à 61 ans et 1 jour.

(autrement, ceux dans votre cas avec des "trous" dans la carrière se mettraient au chômage à 62 ans moins une semaine pour toucher le chômage jusqu'à 67 ans)

Autrement, une inscription au Pôle Emploi ne se fait pas uniquement avec un certificat de travail. Il y a un dossier entier où se trouve votre employeur avec toutes ses coordonnées. De la même manière, fiche de paye sans le numéro SIRET de l'employeur n'existe pas.

Donc, soit vous êtes au chômage depuis plus d'un an et ces problèmes administratifs ont été réglés depuis longtemps ; lors de vos 62 ans vous auriez du recevoir un courrier comme que vos allocations continuent jusqu'à ce que vous compensiez vous "trous".

Soit vous envisagez de vous inscrire après vos 62 ans (ça me paraît être le cas du moment où vous êtes en train de monter votre dossier) et dans ce cas vous n'aurez pas d'allocation chômage jusqu'à 67 ans (au maximum).

Cdlit